

Séance du 20/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances à la salle Phénix, les membres du Conseil municipal de la Commune de Moissannes, suivant la convocation du 16 Mars 2026 de Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Maire sortant de Moissannes, présidé par AUBERGER Marie-Sophie, Maire de Moissannes.

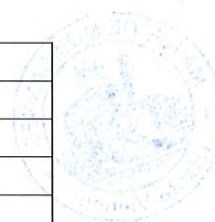
Présents : Madame AUBERGER Marie-Sophie, Monsieur TALABOT Dominique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Monsieur BARRA Pierre-Yves, Madame PIARROUX Audrey, Madame BARRAUD Samantha, Monsieur TEXONNIERE Yann, Monsieur JACQUOT Alexis, Madame JANDAUD Véronique, Madame MENUDIER Isabelle et Madame DEVARD Ghyslaine.

Absents :

Procurations :

Le secrétariat a été assuré par : PIARROUX Audrey

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Votes Contre :	0
Abstention :	0



OBJET : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE DE MOISSANNES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'adjoints.

Fait et délibéré en séance

Le 20/03/2026

Le Maire



La secrétaire de séance :



Publiée le :